



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



17720/11

(OR. en)

PRESSE 458

PR CO 74

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3130^{ème} session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, 30 novembre et 1^{er} décembre 2011

Présidente **Mme Catherine Ashton**
Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

17720/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné la situation en **Iran** et a adopté des conclusions, exprimant à nouveau sa préoccupation croissante concernant la nature du programme nucléaire mis en œuvre par l'Iran. Compte tenu de ces inquiétudes, le Conseil a renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'égard de l'Iran et a décidé d'élargir les sanctions existantes en adoptant des mesures supplémentaires, en étroite coordination avec ses partenaires internationaux. Le Conseil a par ailleurs exprimé sa plus vive indignation devant l'agression commise contre l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran et condamne vivement cet acte.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation dans le voisinage méridional de l'UE, à la lumière des derniers événements survenus dans la région. Il a adopté des conclusions sur **l'Égypte, la Syrie et le Yémen**. Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien. Il a également pris acte de la **réaction de l'UE face à l'évolution de la situation dans les pays du voisinage méridional**.*

*Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté du printemps arabe, du processus de paix au Proche-Orient et **des relations avec la Ligue arabe** avec M. Nabil El Araby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.*

*Au cours de leur session semestrielle au sein du Conseil, les ministres de la défense de l'UE ont fait le point sur la **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** et ont adopté des conclusions. Le Conseil a également fixé le **budget de l'Agence européenne de défense pour 2012**. En outre, il a approuvé un cadre de coopération entre l'Agence européenne de défense et le département fédéral de la défense de la Confédération suisse, en vue de sa conclusion par le comité directeur de l'AED.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

QUESTIONS RELATIVES À LA DÉFENSE.....	7
Politique de sécurité et de défense commune	7
Coûts communs des opérations militaires de l'UE - Mécanisme ATHENA	7
Agence européenne de défense	7
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	8
Balkans occidentaux	8
Iran	8
Camp d'Ashraf	9
Voisinage méridional	10
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL.....	13
Géorgie.....	13

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires	14
– Conseil de coopération UE-Géorgie.....	14
– Fonds européen pour la démocratie.....	14
– Relations avec la Russie	14

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine	15
–	AED - Coopération avec la Confédération suisse	15
–	Rapport de l'Agence européenne de défense	15
–	Orientations pour l'Agence européenne de défense	15
–	Capacités militaires de l'UE.....	15
–	Rapport 2011 sur la PSDC et la formation dans le domaine de la PSDC.....	15

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles
Ministre de la défense

M. Pieter DE CREM

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Mme Avgustina TSVETKOVA

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

M. Alexandr VONDRA

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

M. Nick HÆKKERUP

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Allemagne

M. Guido WESTERWELLE

M. Thomas de MAIZIÈRE

Ministre des affaires étrangères
Ministre fédéral de la défense

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Harri TIIDO

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne

Irlande:

Mme Lucinda CREIGHTON

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre des affaires étrangères et du commerce, chargé des affaires européennes
Ministre de la justice et de l'égalité; ministre de la défense

M. Allan SHATTER

Grèce:

M. Stavros DIMAS

M. Dimitrios AVRAMOPOULOS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Mme Carmen CHACÓN PIQUERAS

Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Ministre de la défense

France:

M. Alain JUPPÉ

M. Gérard LONGUET

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes
Ministre de la défense et des anciens combattants

Italie:

M. Giulio TERZI DI SANT'AGATA

M. Giampaolo DI PAOLA

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Chypre:

Mme Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

M. Demetris ELIADES

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

M. Artis PABRIKS

Ministre des affaires étrangères
Vice-premier ministre, ministre de la défense

Lituanie:

M. Egidijus MEILŪNAS

M. Vytautas UMBRASAS

Vice-ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

M. Jean-Marie HALSDORF

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Hongrie:

M. János MARTONYI

M. Csaba HENDE

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Malte:

M. Tonio BORG
M. Chris SAID

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État chargé des consommateurs, de la concurrence loyale, des conseils locaux et du dialogue public

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL
Mme Marjanne KWAASTENIET

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au Comité politique et de sécurité

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

M. Norbert DARABOS

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales
Ministre de la défense

Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI
M. Tomasz SIEMONIAK

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Portugal:

M. Paolo PORTAS
M. Paulo BRAGA LINO

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État adjoint, chargé de la défense nationale

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI
M. Viorel OANCEA

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État à la politique de défense

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR
Mme Ljubica JELUŠIČ

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Slovaquie:

M. Ivan KORČOK
M. Róbert ONDREJCSÁK

Représentant permanent
Secrétaire d'État au ministère de la défense

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA
M. Stefan WALLIN

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Suède:

M. Carl BILDT
M. Johan RAEDER

Ministre des affaires étrangères
Conseiller à la défense

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

M. Gerald HOWARTH

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre de la stratégie de sécurité internationale

Commission:

M. Štefan FÜLE
M. Daniel CALLEJA CRESPO

Membre
DG Entreprise et Industrie

Autres participants:

M. Pierre VIMONT

Secrétaire général exécutif, SEAE

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

QUESTIONS RELATIVES À LA DÉFENSE

Politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil a analysé l'évolution de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et a adopté des conclusions (doc. [17991/11](#)).

– *Opérations*

Le Conseil a fait le point sur les opérations militaires menées par l'UE relevant de la PSDC et a réfléchi à la marche à suivre pour l'avenir. Les opérations concernées sont les suivantes: Althea en Bosnie-Herzégovine, l'opération EUNAVFOR Atalanta de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et la mission de formation de l'UE au profit des forces somaliennes. Il a également fait le point de la situation en Libye.

– *Partenariats*

La Haute Représentante a informé les ministres de ses efforts pour renforcer la coopération entre l'UE et l'OTAN en matière de gestion des crises, conformément au mandat du Conseil européen de septembre 2010, de la coopération entre l'UE et les Nations unies et de ses contacts avec les partenaires stratégiques en ce qui concerne la PSDC.

Coûts communs des opérations militaires de l'UE - Mécanisme ATHENA

Le Conseil a chargé ses instances préparatoires de poursuivre les travaux sur un mécanisme révisé pour le financement des coûts communs des opérations militaires de l'UE (mécanisme ATHENA).

Agence européenne de défense

Le Conseil a fixé le budget de l'Agence européenne de défense pour 2012 à 30,5 millions d'euros.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Balkans occidentaux

La Haute Représentante a rendu compte aux ministres du dernier cycle du dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'UE, qui a eu lieu le 30 novembre.

Le Conseil a fait le point de l'évolution récente de la situation dans la région, mettant l'accent sur le dialogue entre Belgrade et Pristina et sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et a confirmé qu'il continuerait à soutenir la politique de l'UE à l'égard des Balkans occidentaux.

Cet échange de vues alimentera le débat à venir sur l'élargissement de l'UE que le Conseil des affaires générales tiendra le 5 décembre et qui débouchera sur l'adoption de conclusions.

Iran

Le Conseil a examiné la situation de l'Iran après la publication du nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant le programme nucléaire de l'Iran.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil exprime à nouveau sa préoccupation croissante concernant la nature du programme nucléaire mis en œuvre par l'Iran, et en particulier au sujet des conclusions sur les activités iraniennes liées au développement de la technologie nucléaire militaire, qui figurent dans le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, le Conseil appuie fermement la résolution adoptée par le conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui s'est déclaré vivement et de plus en plus préoccupé par les questions non résolues et a souligné la profonde préoccupation que lui inspire le refus persistant de l'Iran de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'AIEA.
2. Compte tenu de ces inquiétudes, le Conseil a désigné aujourd'hui 180 entités et personnes supplémentaires qui feront l'objet de mesures restrictives. Parmi celles-ci figurent des entités et des personnes participant directement aux activités nucléaires de l'Iran, qui violent des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des entités et personnes qui sont la propriété, sont sous le contrôle ou agissent pour le compte de la compagnie de transport maritime de la République islamique d'Iran (Islamic Republic of Iran Shipping Lines ou IRISL), et des membres du Corps des gardiens de la révolution islamique, ainsi que des entités contrôlées par ce dernier.
3. Conformément à la déclaration du Conseil européen du 23 octobre, le Conseil a en outre décidé que, compte tenu de la gravité de la situation, notamment l'accélération par l'Iran de ses activités d'enrichissement d'uranium à près de 20 % en violation de six résolutions du Conseil de sécurité des Nations-unies et de onze résolutions du conseil des gouverneurs de l'AIEA, et l'installation de centrifugeuses dans un site non préalablement déclaré et profondément enfoui à proximité de Qom, comme indiqué dans le rapport de l'AIEA, l'UE devrait étendre le champ d'application de ses mesures restrictives à l'égard de l'Iran.

4. Le Conseil a, en particulier, décidé d'élargir les sanctions existantes en examinant, en étroite coordination avec ses partenaires internationaux, des mesures supplémentaires, dont des mesures visant à affecter sérieusement le système financier de l'Iran, des mesures dans le secteur des transports et dans le secteur de l'énergie, des mesures à l'encontre du Corps des gardiens de la révolution islamique, ainsi que des mesures dans d'autres domaines. Le Conseil a chargé ses instances préparatoires de définir ces mesures avec plus de précision, en vue de leur adoption au plus tard lors de la prochaine session du Conseil des affaires étrangères.
5. Le Conseil a confirmé une nouvelle fois que l'Union européenne est déterminée de longue date à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, conformément à la double approche. Le Conseil salue et appuie sans réserve les efforts persistants déployés au nom de l'UE 3 + 3 par la Haute Représentante de l'Union pour convaincre l'Iran de s'engager dans de véritables pourparlers sur des mesures de confiance concrètes. Le Conseil exhorte l'Iran à réagir de manière positive à l'offre de négociations contenue dans la lettre que la Haute Représentante de l'UE lui a récemment adressée, en se montrant prêt à apporter une réponse sérieuse aux préoccupations que suscite actuellement le dossier nucléaire.
6. Le Conseil réaffirme que l'UE continue d'avoir pour objectif de parvenir à un règlement global durable qui permette d'instaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, dans le respect des droits légitimes de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au TNP."

Le Conseil a également adopté la déclaration ci-après relative à l'agression contre l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran:

"Le Conseil exprime sa plus vive indignation devant l'agression commise contre l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran et condamne fermement cet acte, qui constitue une violation du traité de Vienne. Il déplore également la décision d'expulser l'ambassadeur du Royaume-Uni de Téhéran. Le Conseil considère ces agissements contre le Royaume-Uni comme des mesures prises à l'encontre de l'Union européenne dans son ensemble. L'UE prend des dispositions appropriées pour répondre."

Compte tenu des inquiétudes de l'Union, le Conseil a renforcé les mesures restrictives de l'UE. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le document [17877/11](#).

Camp d'Ashraf

Le Conseil a examiné la situation concernant le camp d'Ashraf en Iraq, à la suite d'un compte rendu de la Haute Représentante sur les derniers développements dans la région.

Voisinage méridional

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation dans le voisinage méridional de l'UE, à la lumière des derniers événements survenus dans la région.

– *Égypte*

Le Conseil a discuté de la situation en Égypte et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil se félicite que les élections législatives en Égypte aient débuté de manière bien organisée et pacifique le 28 novembre et accueille avec satisfaction le taux élevé de participation qui prouve l'attachement du peuple égyptien à la transition politique. Le Conseil espère que ce processus se poursuivra dans un environnement sûr et transparent. Il prend note de l'annonce faite récemment par le Conseil suprême des forces armées (CSFA) selon laquelle une élection présidentielle sera organisée avant la fin du mois de juin 2012.
2. Le Conseil souligne qu'une transition rapide vers un pouvoir civil devrait avoir lieu dès que possible. Dans ce contexte, il incombe au CSFA de protéger les droits démocratiques de la population et de veiller à ce que le pouvoir soit transféré dès que possible à un gouvernement civil représentatif de l'ensemble des forces en présence, disposant de toute l'autorité nécessaire pour mener l'Égypte au bout du processus de transition. Il encourage les autorités intérimaires à rechercher des moyens pacifiques et constructifs pour aller de l'avant, sur la base d'un dialogue inclusif et ouvert avec tous les représentants des forces politiques et de la société civile tout en préservant les principes de la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.
3. L'UE est profondément préoccupée par la violence et les troubles qui ont eu lieu en Égypte avant le premier tour des élections. Le Conseil déplore les pertes en vies humaines et le nombre élevé de blessés au cours des affrontements survenus récemment et présente ses condoléances aux familles des victimes. Il condamne les violences excessives et inacceptables commises par les forces de sécurité à l'égard des manifestants. Le Conseil engage instamment toutes les parties à faire preuve de retenue et demande qu'une enquête indépendante soit menée afin de traduire les responsables de ces violences en justice. Il invite également instamment les autorités à faire respecter l'État de droit et à garantir le respect des droits de l'homme.
4. Le Conseil exprime la profonde préoccupation que lui inspire la détérioration de la situation économique en Égypte, qui ne fait qu'accentuer l'urgence de disposer d'autorités représentatives qui puissent s'engager dans les réformes sociales et économiques nécessaires, permettant l'utilisation efficace de l'aide internationale disponible. L'UE assure l'Égypte qu'elle continue à l'appuyer à cet égard.

5. Le Conseil rappelle qu'il soutient une Égypte démocratique, pluraliste et stable, partenaire clé de l'UE dans la région et partageant son objectif d'œuvrer à la stabilité, à la paix et à la prospérité dans le Bassin méditerranéen et au Proche-Orient.
6. L'UE demeurera aux côtés de l'Égypte et du peuple égyptien dans leur quête de liberté et de transition démocratique, sur la base des objectifs que sont une démocratie solide et durable et le développement d'une économie solidaire, conformément aux conclusions du Conseil du 20 juin 2011 sur la politique européenne de voisinage."

– *Syrie*

Le Conseil a examiné la situation en Syrie.

Au vu de la répression qui se poursuit dans le pays, le Conseil a renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien, en visant la capacité du régime à poursuivre sa répression brutale. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le document [17895/11](#).

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne soutient résolument les efforts accomplis par la Ligue des États arabes (LEA) pour mettre fin à la répression en Syrie et protéger les populations civiles par le déploiement d'une mission d'observation sur le terrain. L'UE salue l'importante décision prise par la Ligue arabe d'imposer des sanctions contre le régime syrien, celui-ci ayant à plusieurs reprises failli à ses promesses et ayant refusé de mettre en œuvre le plan d'action qu'elle a élaboré. L'UE continuera à apporter son soutien aux efforts consentis par la Ligue arabe pour rétablir la paix et se félicite que la Ligue arabe se soit engagée à coopérer avec le Secrétaire général des Nations unies (SGNU) pour résoudre cette crise qui constitue une menace pour la stabilité de la région.
2. L'UE réaffirme qu'elle condamne avec la plus grande fermeté la répression brutale par le gouvernement syrien, qui risque d'entraîner la Syrie sur le chemin très dangereux de la violence, des affrontements sectaires et de la militarisation. L'UE salue une fois de plus le courage inébranlable de ceux qui manifestent en Syrie et leur détermination à persévérer dans la non-violence. L'UE réaffirme qu'elle soutient le peuple syrien dans sa quête de dignité et de liberté, et qu'il appartient à celui-ci de décider de l'avenir du pays, de manière pacifique, démocratique et non sectaire. Le président Assad doit immédiatement s'effacer pour permettre une transition pacifique et démocratique.
3. L'UE est extrêmement préoccupée par la dégradation des conditions de vie de la population syrienne dans certaines localités touchées par les troubles, en particulier dans la région de Homs. Les autorités syriennes doivent immédiatement soulager les souffrances des populations de ces zones et doivent permettre aux organisations et aux travailleurs humanitaires d'y accéder durablement et sans restriction et garantir le bon fonctionnement des services essentiels et des services de santé.

4. L'UE salue la résolution sur les droits de l'homme en Syrie, approuvée le 22 novembre par la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et se félicite en particulier du soutien des États arabes en faveur de son adoption. Cette résolution est un signal fort qui témoigne d'une condamnation unie et générale des exactions systématiques commises par le régime syrien et met en lumière le soutien international apporté à la Ligue arabe. L'UE se félicite de la publication du rapport de la commission d'enquête internationale indépendante concernant les violations du droit international des droits de l'homme commises en Syrie depuis mars 2011. La future session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies consacrée à la Syrie, à la demande de l'UE, pourrait également contribuer aux efforts internationaux visant à inciter le gouvernement syrien à mettre fin à l'effroyable violence exercée contre sa population. L'Union européenne continuera de réclamer une action vigoureuse de la part des Nations unies afin d'accentuer la pression internationale et elle exhorte tous les membres du Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités pour que cesse la violence en Syrie et à soutenir la population syrienne dans son aspiration à plus de libertés et de droits politiques.
5. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument la population syrienne et encourage l'opposition syrienne à créer une plateforme unie et à poursuivre sa coopération avec la Ligue arabe en vue d'une transition réussie. L'UE continuera à travailler activement avec des membres représentatifs de l'opposition syrienne qui adhèrent aux valeurs de la non-violence, de la participation ouverte à tous et de la démocratie. Elle se félicite que le Conseil national syrien ait marqué son attachement à ces valeurs.
6. Au vu de la répression qui se poursuit en Syrie, l'Union européenne a décidé ce jour d'instaurer de nouvelles mesures restrictives visant la capacité du régime à poursuivre sa répression brutale. Ces nouvelles mesures concernent les secteurs énergétique, financier, bancaire et commercial et comportent l'inscription de personnes et entités supplémentaires qui sont associées aux violences ou qui soutiennent directement le régime sur la liste de ceux visés par ces mesures. Conformément aux conclusions du Conseil européen du 23 octobre, l'Union européenne continuera d'imposer de nouvelles mesures, plus étendues, contre le régime, et non contre la population civile, aussi longtemps que la répression se poursuivra. L'UE poursuivra sa concertation étroite avec la Ligue arabe à ce sujet et invite la communauté internationale à se joindre à ses efforts et à ceux de la Ligue arabe pour s'attaquer aux responsables de la répression violente et à ceux qui y sont associés ainsi qu'aux personnes qui soutiennent le régime ou qui en tirent avantage.
7. L'UE se déclare disposée, dès que le président Assad se sera effacé et qu'une véritable transition démocratique sera amorcée, à établir un nouveau partenariat ambitieux avec la Syrie dans tous les domaines d'intérêt mutuel, y compris en mobilisant de l'aide et en renforçant les liens commerciaux et économiques."

– *Yémen*

Le Conseil a examiné la situation au Yémen et a adopté les conclusions suivantes:

"L'Union européenne se félicite de la signature, le 23 novembre, de l'accord sur la transition politique au Yémen et de son mécanisme de mise en œuvre. L'UE félicite le Conseil de coopération du Golfe pour son initiative et les efforts inlassables qu'il a accomplis pour favoriser la conclusion de cet accord, en coopération étroite et constructive avec des partenaires internationaux.

L'UE engage à présent toutes les parties à honorer loyalement les engagements qu'elles ont pris d'assurer une transition pacifique et dans l'ordre, ce qui demeure essentiel pour un processus de renouveau démocratique sans exclusive, piloté par les Yéménites. Le Yémen se trouve devant des défis immenses. Le nouveau gouvernement transitoire d'unité nationale va devoir agir de toute urgence pour s'attaquer aux difficultés que connaît le pays : crise humanitaire, crise économique et problèmes de sécurité.

L'UE déplore les violences incessantes commises depuis le 23 novembre, date de la signature, et demande une nouvelle fois à tous les protagonistes de mettre un terme immédiat à toutes les violences et provocations et de faire preuve d'une attitude constructive en faveur de la transition.

La signature de l'accord constitue un premier pas capital vers la mise en œuvre de la résolution 2014 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée à l'unanimité le 21 octobre 2011. La résolution fait état des vives préoccupations de la communauté internationale face à la situation au Yémen et réclame une passation de pouvoir pacifique. Les rapports établis ensuite par le Secrétaire général, à commencer par celui publié le 28 novembre, constituent un moyen important permettant à la communauté internationale de continuer à suivre activement et de près l'évolution de la situation.

L'UE espère vivement que le processus de transition qui vient de commencer deviendra le socle de la réconciliation nationale au Yémen. Il devrait répondre aux exigences et aux aspirations légitimes de tous les Yéménites, quelles que soient la région et la couche de la société dont ils sont issus, y compris des organisations de citoyens, des femmes et des jeunes.

L'UE mettra tout en œuvre pour venir en aide aux Yéménites, notamment en accordant une assistance humanitaire et une aide au développement dont ils ont un urgent besoin. L'UE continuera de suivre l'évolution de la situation."

– *Réaction de l'UE face à l'évolution de la situation dans les pays du voisinage méridional*

Le Conseil a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche horizontale de l'UE à l'égard des transitions dans les pays de son voisinage méridional et a adopté des conclusions (doc. [17967/11](#)).

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Géorgie

La douzième réunion du Conseil de coopération UE-Géorgie s'est tenue en marge du Conseil. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [17804/11](#).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires

Le Conseil a pris acte du treizième rapport annuel établi en application de l'article 8, paragraphe 2, de la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Conseil de coopération UE-Géorgie

Le Conseil a pris note des préparatifs en vue de la douzième réunion du Conseil de coopération UE-Géorgie, qui aura lieu à Bruxelles le 1^{er} décembre 2011.

Fonds européen pour la démocratie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Rappelant ses conclusions du 20 juin concernant la proposition visant à créer un Fonds européen pour la démocratie, le Conseil se félicite des travaux préparatoires effectués notamment par le SEAE et la Commission et prend note du projet de déclaration qui a été soumis. Le Conseil espère que les travaux se poursuivront à un rythme soutenu et invite le Coreper à piloter le processus devant conduire à l'instauration du Fonds européen pour la démocratie."

Relations avec la Russie

Le Conseil a pris note des avancées dans les préparatifs du sommet UE-Russie, qui doit se tenir à Bruxelles les 14 et 15 décembre 2011.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine

Le Conseil a prorogé la mission de police de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (MPUE) de six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2012. En vue de clôturer la mission, la MPUE préparera un transfert des tâches essentielles restantes au bureau du représentant spécial de l'Union européenne.

AED - Coopération avec la Confédération suisse

Le Conseil a approuvé un cadre de coopération entre l'Agence européenne de défense et le département fédéral de la défense de la Confédération suisse, en vue de sa conclusion par le comité directeur de l'AED. Le département fédéral de la défense de la Confédération suisse et l'Agence européenne de défense peuvent, par conséquent, collaborer dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'armement au niveau des projets et des programmes. Ce cadre définit les procédures de consultation mutuelle, ainsi que les modalités de participation de la Suisse aux programmes et projets ad hoc de l'Agence européenne de la défense.

Rapport de l'Agence européenne de défense

Le Conseil a pris note d'un rapport transmis par le chef de l'Agence européenne de défense.

Orientations pour l'Agence européenne de défense

Le Conseil a approuvé des orientations pour le travail de l'Agence européenne de défense en 2012.

Capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris note du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE pour le deuxième semestre 2011 et en a approuvé la transmission à l'OTAN pour information.

Rapport 2011 sur la PSDC et la formation dans le domaine de la PSDC

Le Conseil a pris acte du rapport annuel global sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et la formation dans le domaine de la PSDC 2011.